

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg



1. Une histoire tourmentée

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (Bnu) cumule les spécificités.

1.1. Ses origines

Son acte de naissance est marqué par un drame pendant le conflit franco-prussien (1870-1871) : l'intégralité des collections des deux bibliothèques phares de la ville, la bibliothèque du Séminaire protestant et la bibliothèque de la ville de Strasbourg, toutes les deux rassemblées dans le bâtiment du Temple Neuf, est incendiée. De nombreux documents uniques disparaissent alors. Très tôt, les bibliothécaires prirent donc conscience de l'importance de la conservation du patrimoine.

La première période allemande (1871-1918) fut marquée par la qualité des dons reçus et des acquisitions effectuées. De 1900 à 1909, Julius Euting devient directeur de la Bnu. Orientaliste, conseiller privé de Napoléon III, il enrichit considérablement les collections. En 1914, la Bnu est la 3ème bibliothèque d'Allemagne. Dès 1918, elle devient la 2ème bibliothèque de France en volumétrie avec 1 100 000 documents.

Cette richesse, qui témoigne d'un fonds déjà important, est consacrée par un décret du 29 juillet 1926 qui affirme la triple audience de la bibliothèque : universitaire, « régionale »¹ et nationale.

1.2. De la seconde guerre mondiale à l'après-guerre

Durant la 2nd Guerre mondiale, les collections sont évacuées. Différents lieux de stockage sont choisis dans le Puy-de-Dôme pour abriter les collections les plus précieuses. Malgré toutes les dispositions prises, la 2nd Guerre mondiale coûta une centaine de milliers d'ouvrages à la bibliothèque. Marqué du sceau de la perte, enrichi par une culture croisée, l'établissement strasbourgeois demeure une institution à part, tant d'un point de vue historique que dans sa politique de mixité vers les publics. En 1953, l'architecte François Herrenschildt reconfigure les salles de lecture. Il fait disparaître les décorations impériales allemandes pour imposer les lignes modernistes de son époque.

1.3. De nos jours

1.3.1. Présentation générale

En 2006, la commission de sécurité impose la fermeture de l'établissement si des travaux de mise en conformité ne sont pas entrepris. Très attachés à leur bibliothèque et traumatisés par l'incendie de 1870, les Alsaciens se mobilisent pour la rénovation. L'État finance le chantier à hauteur de 65 millions d'euros. Le concours d'architecture est lancé. Sur les 67 dossiers envoyés, 4 sont retenus. L'agence Nicolas Michelin et associé remporte le marché. Pendant les travaux, les collections sont stockées dans un hangar à Strasbourg. Un système de navette est mis en place pour que les collections restent disponibles pour le public. La bibliothèque rouvre en 2014. 160 personnes travaillent à la Bnu, ainsi que 24 emplois étudiants. Le volume horaire d'ouverture est impressionnant : 10h-22h du lundi au samedi et 14h-22h le dimanche.

2. Les relations entre la Bnu et l'Université de Strasbourg

2.1. Le décret de 1992 : un acte de confirmation

Établissement public à caractère administratif (EPA) depuis 1926, l'organisation de la Bnu est encadrée par le décret [n° 92-45 du 15 janvier 1992](#) [consulté le 8 mai 2020] portant sur l'organisation de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Ce décret conforte la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur sur la Bnu. Gérée par un administrateur, Mr Alain Colas depuis le premier janvier 2016, son fonctionnement

¹ Les guillemets visent ici à rappeler que le terme de régional est anachronique dans le contexte antérieur aux lois de décentralisation. Il marque cependant l'identité alsacienne forte de cet établissement

repose sur les délibérations du conseil d'administration. L'administrateur, nommé par décret ministériel, fait partie du corps scientifique des bibliothèques, prépare et exécute les décisions du conseil d'administration et encadre le personnel. Le conseil d'administration s'applique à définir et à évaluer la politique documentaire et à régler toutes les questions budgétaires. Il analyse les contrats et les conventions passées, rédige le rapport annuel d'activité et met en place le règlement intérieur.

2.2. Impacts de la LRU et de la fusion des Universités : une volonté d'autonomisation

Ces principes organisationnels sont bouleversés par la loi LRU et surtout par la création d'une Université unique de Strasbourg, après fusion des trois universités historiques de Strasbourg². Le décret [n° 2008-787 du 18 août 2008](#) [consulté le 8 mai 2020] porte création de l'Université de Strasbourg au 1er janvier 2009. Autonome, l'Université de Strasbourg a opéré cette fusion pour créer une université multidisciplinaire et obtenir une visibilité accrue au niveau international. Dès lors le lien entre cette bibliothèque et l'Université de Strasbourg doit reposer sur de nouvelles bases.

2.3. Le décret de 2010 : un acte de recentrage

C'est le sens du décret [n° 2010-1069 du 8 septembre 2010](#) [consulté le 8 mai 2020], qui modifie en profondeur le décret de 1992.

À la suite des événements de mai 68, l'Université de Strasbourg se scinde trois ans plus tard en trois entités : Strasbourg I (Louis Pasteur) pour les disciplines scientifiques, Strasbourg II (Marc Bloch) pour les lettres et sciences humaines, Strasbourg III (Robert Schuman) pour les autres domaines

Concrètement, ce nouveau cadre réglementaire rattache directement la Bnu à l'Université de Strasbourg. La coopération est renforcée, notamment dans le déploiement de la politique documentaire et la valorisation du patrimoine. Le décret nomme un secrétaire général, chargé d'assister l'administrateur. Ce rattachement est formalisé par une convention, notamment dans le domaine scientifique. Il précise également que la Bnu est une bibliothèque de recherche pluridisciplinaire, particulièrement en sciences humaines et sociales, ouverte au public notamment universitaire. Il supprime la mission de type SICD et précise seulement que la Bnu a vocation à réaliser des actions documentaires avec l'Université de Strasbourg.

² A la suite des événements de mai 68, l'Université de Strasbourg se scinde trois ans plus tard en trois entités : Strasbourg I (Louis Pasteur) pour les disciplines scientifiques, Strasbourg II (Marc Bloch) pour les lettres et sciences humaines, Strasbourg III (Robert Schuman) pour les autres domaines

La Bnu est organisée en 2 grands pôles :

- Partage, diffusion et réseaux
- Services et collections

En 2018 la Bnu entame un nouveau contrat Quinquennal avec l'État.

3. Les missions de la Bnu

Garante d'un patrimoine unique, deux missions principales dessinent son activité : une mission de conservation et une mission de coopération.

Le projet d'établissement 2018-2022 est disponible en ligne sur le site de la Bnu : https://www.Bnu.fr/sites/default/files/media/2019-10/Projet_Etablissement2018-2022_1.pdf [consulté le 8 mai 2020].

3.1. Mission de conservation : le dépôt légal imprimeur

La Bnu est dépositaire du dépôt légal imprimeur pour l'Alsace et veille à la conservation de collections tous supports (manuscrits, imprimés, archives sonores, audiovisuelles, documents graphiques).

3.2. Mission de coopération nationale : du CADIST au CollEx

Au niveau national, elle participe activement aux réseaux de coopération. Elle est dans un premier temps CADIST en « Sciences religieuses » et en « Langues, littératures et civilisation germanique ».

A partir de 2017 elle devient porteuse du dispositif [CollEx-Persée](#) [consulté le 8 mai 2020] qui remplace le CADIST. Ce dispositif prend la forme d'un [groupement d'intérêt scientifique \(GIS\)](#) [consulté le 8 mai 2020], il a pour principales missions :

- améliorer la visibilité des collections d'excellences utiles aux chercheurs ;
- soutenir la production, la diffusion et l'acquisition de corpus numérisés ;
- développer des services à destination des chercheurs.

Au niveau national, la Bnu prend part à d'autres projets, à l'image de sa participation au Consortium COUPERIN.

3.3. Missions de coopération internationale

Au niveau international, sa proximité géographique et son histoire avec l'Allemagne la désignent comme un interlocuteur de choix. Ainsi, elle a signé en 2008 une convention avec la bibliothèque régionale de Wurtemberg pour formaliser une coopération dans les domaines de l'information professionnelle et de l'action culturelle. Elle est également membre de la section des bibliothèques de la Conférence européenne universitaire du Rhin supérieur (EUCOR).

La Bnu a également plusieurs partenariats avec d'autres structures étrangères :

- 2011 : signature d'une convention de partenariat avec la Bibliothèque nationale de Lettonie
- 2013 : signature d'une convention de coopération professionnelle, scientifique et culturelle avec le Système de Bibliothèque Centralisée de la ville de Gandja en Azerbaïdjan.
- Plusieurs projets de collaborations existent également avec la Russie.

Pour plus de détails sur l'historique, les missions de la Bnu et ses partenariats, vous pouvez consulter le site internet de la Bibliothèque : <https://www.Bnu.fr/fr/linstitution> [consulté le 8 mai 2020].